

Suspension de l'officialisation des résultats des élections au Guatemala



La Havane, 4 juillet, (RHC)- L'officialisation des résultats des élections du 25 juin au Guatemala a été suspendue ce lundi, après que le Tribunal Suprême Electoral (TSE) se soit conformé à l'ordre de la Cour Constitutionnelle (CC).

L'organe chargé du processus électoral, qui s'est déroulé il y a un peu plus d'une semaine, a donné aux commissions départementales et à la commission électorale du district central un délai de cinq jours pour préparer et réaliser les audiences de contrôle, "en observant rigoureusement les formes et les exigences que la loi spéciale en la matière leur impose", a souligné le TSE.

Le candidat à la présidence du Mouvement Semilla, (Semence), Bernardo Arévalo, qui a terminé second contre toute attente lors du premier tour des présidentielles du 25 juin, a présenté trois pétitions devant la Cour Constitutionnelle pour tenter de contenir les effets des mesures prises.

Les missions d'observation électorale locales et internationales ont critiqué la mesure de la Cour Constitutionnelle, qui envisage la possibilité d'annuler les élections générales.

La Cour, dont les décisions ne sont pas susceptibles d'appel, a accepté samedi de suspendre temporairement les résultats du premier tour à la demande de 9 partis de droite.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/327354-suspension-de-lofficialisation-des-resultats-des-elections-au-guatemala>



Radio Habana Cuba